



Montreuil, le 8 avril 2024

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Mme Catherine VAUTRIN
Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

N/Réf. : NP/PL
N°043_20240408

Objet : Préavis de grève du jeudi 16 mai 2024 de 0 h à 24 h

Madame la Ministre, Messieurs les Ministres,

La perte de sens du travail des agent.es publics.ques n'épargne pas les services d'incendie et de secours, les sous-effectifs chroniques et le niveau de plus en plus déplorable de la couverture des risques sur le territoire, le nombre de dossiers ouverts par vos services sans concrétisation des réponses nous conduisent à déposer ce préavis de grève.

Les fruits des échanges estampillés « dialogue social », local ou national, ne permettent pas de répondre aux besoins des agent.es et aux nécessités du service pour faire face aux impératifs des missions des services d'incendie et de secours avec égalité sur le territoire.

Comme pour l'ensemble des agent.es de la Fonction publique, les agent.es des SDIS revendiquent l'augmentation du point d'indice à 6 €.

Afin de pouvoir exercer leurs missions dans des conditions acceptables, il est nécessaire d'augmenter les budgets alloués à la sécurité civile directement par l'État pour les recrutements, de mettre en œuvre une vraie politique santé pour tout.es les agent.es du SDIS avec une médecine de prévention pour les Sapeurs-Pompiers, et de reconnaître l'importance des PATS.

Pour toutes ces raisons, la Fédération CGT des Services Publics dépose un préavis de grève pour la journée du 16 mai 2024 de 0 h à 24 h, et appelle l'ensemble des agent.es des services d'incendie et de secours à la grève le 16 mai 2024 de 0 h à 24 h et à participer à une grande manifestation nationale à Paris pour :

- La participation dès 2024 au financement des recrutements dans les SDIS par l'État (en dehors de la Taxe Sur les Conventions Assurance versée aux départements) et l'obligation d'intégrer les personnels administratifs des CTA/CODIS dans la filière sapeurs-pompiers ;
- La fin des emplois précaires et CDD et leur remplacement par des emplois statutaires de SPP et PATS pour répondre aux besoins sociaux couverts par le service public d'incendie et de secours ;
- La réévaluation du point d'indice à 6 € et l'abandon du projet de loi Guerini ;
- Une diminution du temps de travail, pour permettre de travailler mieux et travailler toutes et tous ;
- Le retour de la retraite à 55 ans pour les sapeurs-pompiers et l'amélioration de la fin de carrière des agent.es des Services d'incendie et de secours ;

- La priorisation des préoccupations relatives aux questions de protection de la sécurité et de la santé des agent.es des SIS par :
 - une politique générale de santé et sécurité concernant les agent.es des SDIS avec une médecine de prévention pour un vrai suivi des sapeurs-pompiers tout au long de leur carrière et après leur carrière, des mesures concrètes pour agir sur les risques psycho-sociaux (violences internes et externes),
 - des mesures de prévention efficaces face à l'exposition des agent.es aux CMR,
 - un réel suivi médical et de médecine préventive associé à une reconnaissance systématique des cancers comme maladies professionnelles ;
- La reconnaissance des agent.es engagé.es dans le dispositif des Jeux Olympiques, à la même hauteur que les fonctionnaires de police engagé.es ;
- Une évolution de la prime de feu à 28 % ;
- Le déplafonnement des « 1 an tous les 5 ans » (bonification) et l'amélioration de la portabilité des droits acquis pour la retraite des sapeurs-pompiers professionnels ; ainsi que la fin de la proratisation de la prime de feu sur la retraite ;
- La reconnaissance des personnels administratifs et techniques, de leur expertise et leur indispensable place dans nos services d'incendie et de secours ;
- Une adaptation du « modèle » d'organisation de la Sécurité Civile à la raréfaction de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et une révision de son financement pour garantir un service public de qualité sur tout le territoire.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics

Natacha POMMET



Secrétaire générale